



Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

20.136/11/PN

*Monsieur le Vice-Gouverneur,*

*En séance du 22 juin 1989, la Commission permanente de contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné une plainte introduite contre l'administration communale d'Auderghem en raison de l'installation de panneaux indicateurs unilingues avec la mention : "Centre Sportif d'Auderghem" e.a. au croisement de la chaussée de Tervuren avec l'avenue de Tervuren, avec la rue Vercauteren et la chaussée de Wavre, au croisement de la chaussée de Wavre et de la rue Val Duc et sur la place De Greef.*

*Par ailleurs, une plainte a été déposée contre la présence de nombreux panneaux indicateurs du Centre Culturel d'Auderghem qui étaient à l'origine bilingues, mais qui ont été recouverts de peinture de telle sorte que seule la mention française soit lisible.*

*Des constatations faites sur place, le 31 mai 1989, il ressort que la situation incriminée correspond à la réalité.*

*Aux carrefours susmentionnés, les panneaux indicateurs ne portent que la mention en français "Centre Sportif d'Auderghem".*

*En outre, aux carrefours suivants, les textes en néerlandais "Cultureel Centrum Oudergem" ont été recouverts de peinture :*

- 1) le croisement de l'avenue de Tervuren avec la chaussée de Tervuren*
- 2) la place De Greef*
- 3) le croisement de la chaussée de Wavre avec la rue Val Duc.*

*./.*

*Le Centre culturel d'Auderghem tombe incontestablement sous le coup des L.L.C. (voir avis n°14.016 et 14.037 du 1.4.1982 et 18.106, 19.104, 19.106 du 8.10.1977).*

*Selon la jurisprudence constante de la C.P.C.L., les panneaux de circulation constituent des avis et communications au public.*

*Conformément à l'article 18, 1er alinéa, des lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative (L.L.C.), les services locaux de Bruxelles rédigent en français et en néerlandais les avis et communications au public.*

*Les plaintes concernant le barbouillage des panneaux indicateurs et la présence de panneaux unilingues à Auderghem sont recevables et fondées.*

*En plus, l'administration communale d'Auderghem doit veiller à ce que les mentions en néerlandais soient incessamment rétablies dans leur situation originelle et que les panneaux unilingues "Centre Sportif d'Auderghem" soient remplacés par des panneaux bilingues.*

*Cet avis est envoyé au plaignant et au Collège Echevinal d'Auderghem.*

*Veillez agréer, Monsieur le Vice-Gouverneur, l'assurance de ma considération distinguée.*

LE PRESIDENT FF.,

